

Vente de Polymer

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'invite le député à se lever et à exprimer ses idées à l'étape appropriée. Il ne fait que rester assis et interpellé comme un corbeau sur un poteau. Plusieurs questions ont été soulevées aujourd'hui, la première portant sur l'évaluation de Polymer. On en a discuté de part et d'autre et je n'entrerai pas dans les détails, mais c'est un aspect important du portefeuille de la Corporation de développement du Canada. On nous a dit par l'entremise de communiqués judicieux de la gestion de la CDC que des actions de la CDC seront mises sur le marché avant trop longtemps. Nous savons que Polymer est le principal atout de la CDC et son principal gagne-pain.

Nous voulons nous renseigner à ce sujet pour le compte des futurs investisseurs de la CDC et je m'oppose au ministre lorsqu'il déclare qu'il va un peu à l'encontre des intérêts publics de publier les rapports d'évaluation de la Polymer comme institution rentable. Ne pense-t-il pas qu'en devenant publique la CDC n'aura pas à déposer ces renseignements auprès des commissions des valeurs du pays? Elle devra faire connaître ses avoirs. A mon avis, elle n'en possède aucun qui soit d'une nature productive. Il s'agit d'un trust de valeurs sous le contrôle exclusif du gouvernement. Certaines actions de la CDC seront peut-être en fin de compte vendues au public. Il faudra alors révéler l'évaluation complète et je ne parle pas d'évaluation des livres. Nous voudrions l'évaluation des biens. La CDC devra sûrement divulguer tous ces renseignements en mettant ses actions en vente sur le marché.

Je sais que mes amis du NPD et bien d'autres ne présentent pas le secret qui entoure les émissions d'actions de nombreuses sociétés. Cette société-ci devra fournir tous les détails sur les inventaires de Polymer, de Venturetek, de Raylo Chemicals et de R&L Molecular Research Limited. Ces entreprises se trouvent toutes à Edmonton; elles sont très importantes et peu de gens en ont entendu parler. De fait, j'en connais les principaux administrateurs. Il demeure que le député qui aimeraient étudier ces points feraient bien de consulter les rapports du comité qui a examiné cette question. Peut-être comprendraient-ils alors certaines questions que l'on a soulevées. Nous voulons savoir quelles sont ces compagnies et connaître l'état de leurs revenus. Il faut que soient divulgués tous les détails de ce genre.

• (1740)

Cependant, quand il s'agit, comme maintenant, de la vente d'une société de la Couronne comptable au Parlement et vendue ou cédée par opération fictive à une autre société de la Couronne, le ministre déclare que la révélation au Parlement de l'évaluation ne correspond pas à l'intérêt public. C'est tout comme si le ministre et ses fonctionnaires étaient les seuls, sauf les dirigeants des deux entreprises, Polymer et la Corporation de développement du Canada, à avoir droit à ces renseignements. C'est au fond l'attitude que le ministre a adoptée cet après-midi. Par décision du gouvernement, le Parlement du Canada, à qui ces deux entreprises sont comptables doit se voir refuser l'accès à ces renseignements sous prétexte qu'il y va de l'intérêt public. Doit-il se contenter des renseignements que le ministre lui communique et de la valeur que son prédécesseur et ses fonctionnaires ont établie. Non, cela ne suffit pas. Le Parlement a le droit de savoir.

[Français]

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, . . .

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable député pose-t-il la question de privilège ou s'il invoque le Règlement?

M. Pelletier (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable député.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): A la fin de mon discours. C'est d'ailleurs la position que l'honorable ministre a adoptée tantôt, et je peux bien en faire autant. L'honorable député pourra poser sa question plus tard.

[Traduction]

L'autre point que j'aimerais signaler à la Chambre est qu'un débat sur le crédit 16b est la seule façon pour le Parlement de critiquer la vente de Polymer. On l'avait prévu lors de l'adoption du bill créant la CDC en 1971. Il y avait certes eu des objections. Le Nouveau parti démocratique s'était opposé à l'adoption de l'article 39 de la loi pour ses propres raisons. Nous nous y étions opposés pour nos raisons à nous. Il me semble que tout cela est imputable à la faiblesse initiale de la CDC, à savoir qu'elle est censée d'après le but qu'on lui a fixé, être une société de développement. Son but est donc d'investir des fonds, de réunir des fonds provenant du public pour le développement de l'industrie canadienne. Elle peut y arriver de diverses façons et trouver à engendrer la confiance qui est nécessaire.

Je peux dire au ministre, bien qu'il le sache, qu'il y a eu un certain nombre d'essais antérieurs dans ce sens qui n'ont pas porté fruit. Tout ce qu'on a fait pour le public a été d'investir son argent dans certaines entreprises. La Société générale de financement en est un exemple. Le Fonds de développement de l'Alberta en est un autre. Vous parlez d'un fiasco! Que nous faut-il? Une société qui paie des dividendes ou avoir une idée de la croissance anticipée. Comme on le sait, le gouvernement a introduit une certaine forme d'impôt sur les gains en capital qui découragera certainement la plupart des gens de chercher à investir dans des valeurs de développement. A moins que ces sociétés qui seront fusionnées à la CDC ou dans lesquelles la CDC placera de l'argent apportent des revenus à la CDC, il n'y aura aucune façon de payer des dividendes.

Je signale au député de Sarnia que c'est là une des grandes difficultés que j'entrevois. Un des éléments plus restrictifs dont pourra dépendre l'expansion future de Polymer sera les décisions que prendront les administrateurs de la CDC. Vont-ils chercher à faire bonne figure devant le public en se servant du revenu obtenu principalement de l'exploitation profitable de Polymer et payable à la CDC pour payer des dividendes sur les actions de la CDC; ou vont-ils continuer de retenir les dividendes de la CDC et mettre cet argent à la disposition de Polymer pour lui permettre de prendre de l'expansion? On peut torpiller une entreprise de nombreuses façons. Une des façons les plus sûres consiste à lui couper toutes ses ressources financières par voie de dividendes en ne lui laissant absolument aucun argent pour son expansion, ni les capitaux de roulement nécessaires. Voilà le danger. Il y aura un conflit d'intérêts au sein de la direction de la CDC qui jouera peut-être au détriment de Polymer.

C'est là que j'ai du mal à accepter qu'on lie la Polymer à la CDC, alors que cela n'entre pas dans l'objectif de la CDC. Prenons le cas de Venturetek: là, c'est possible. Ce l'est également dans le cas des autres compagnies d'Edmonton. On peut les développer. Connaught Laboratories est une entreprise existante. Si on le faisait pour empêcher la vente ou la disparition de Connaught Laborato-